



17.3657

**Motion Page Pierre-André.
Mehrwertsteuer. Beseitigung
der Ungleichbehandlung
von Sport- und Kulturvereinen****Motion Page Pierre-André.
TVA. Suppression
de l'inégalité de traitement
entre associations
culturelles et sportives**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 13.03.19

Page Pierre-André (V, FR): Le moment de défendre cette motion est finalement assez bien choisi. Du côté des sportifs, nous sortons d'une saison hivernale propice aux skieurs, avec des résultats très positifs des skieurs de notre pays. Nous nous réjouissons des magnifiques résultats que nos sportifs suisses ont réalisés. Et du côté du lac Léman et de Vevey, la future Fête des vigneron·ne·s se prépare à accueillir nos chanteurs pour interpréter le traditionnel "Lyoba" – qu'une collègue du canton de Vaud, d'ailleurs, a tenté d'interpréter hier à la tribune et que certains Fribourgeois souhaiteraient voir devenir leur hymne cantonal.

Mais je ne suis à cette tribune ni pour vous parler de skieurs ou de sportifs en général, ni pour vous vanter nos armâillés chanteurs. Je ne suis pas à cette tribune pour opposer le sport et la culture, non! Je défends l'égalité de traitement et j'entends que, sur le plan fiscal, et au regard de la TVA, une manifestation culturelle ne soit pas traitée différemment d'une manifestation sportive.

Egalité de traitement pour tous: voilà l'unique objectif de ma motion. D'ailleurs, le Conseil fédéral, dans son avis sur ma motion, le reconnaît d'emblée. Il dit même: "Cette différence de traitement fiscal soulève effectivement la question de la compatibilité avec le principe d'égalité." Seulement voilà, c'est là l'unique élément positif de sa réponse, car le Conseil fédéral ajoute aussitôt le contraire, pour finalement proposer de rejeter ma motion. Nombreux sont dans notre pays les régions, les villes, les villages qui se mettent en quatre pour organiser ici un concours musical, là un théâtre en plein air. Toutes ces activités, très souvent supportées par un extraordinaire bénévolat, concourent à dynamiser l'attractivité de notre pays, à renforcer la rencontre des cultures d'ici et d'ailleurs et les valeurs de nos régions. Mais ces organisateurs ne comprennent pas pourquoi, dans la même région, la même ville, le même village, une autre manifestation, sportive celle-là, se voit fiscalement traitée différemment, se voit exonérée de la TVA. Ces organisateurs se sentent lésés par la Confédération.

Je vous donne des exemples. Un sportif s'inscrit à la Patrouille des Glaciers ou à une fête de gym: les organisateurs ne paient pas la TVA. Un musicien s'inscrit à un concours de soliste, à une fête cantonale de musique, à une fête cantonale de chant, à une fête des jodleurs: les organisateurs paient la TVA. Cette inégalité de traitement n'est pas bonne pour notre pays; elle n'est pas saine pour notre démocratie.

Je vous demande donc d'adopter ma motion. Je vous demande d'aller jusqu'au bout du raisonnement que lance le Conseil fédéral. Je vous demande donc que la loi sur la TVA soit modifiée et qu'il y soit inscrit une équivalence de traitement dans l'exonération de la TVA entre associations sportives et culturelles. J'ai bien dit "exonération", le but n'étant pas que l'on taxe également les associations sportives. Je vous remercie pour votre soutien à l'égalité de traitement fiscal.

Maurer Ueli, Bundespräsident: Wenn ich beim Eingangsvotum von Herrn Nationalrat Page beginne: "Lyoba" ist für mich tatsächlich das schönste Volkslied der Schweiz, und ich würde sagen, dass der Mehrwert und die Mehrwertsteuer eigentlich gerechtfertigt sind – das ist also nicht böse gemeint.

Auf was stützen wir uns in dieser Frage? 1995 wurde eine Volksinitiative "gegen eine unfaire Mehrwertsteuer im Sport und im Sozialbereich" eingereicht. Diese damalige Volksinitiative hatte zum Ziel, Sport- und kulturelle





Anlässe im weitesten Sinne von der Mehrwertsteuer zu befreien. Im Laufe der damaligen Diskussion haben wir dann im Jahr 2000 die Befreiung des Sports von der Mehrwertsteuer, so, wie es jetzt im Gesetz festgehalten ist, umgesetzt. Aufgrund der Umsetzung in diesem Bereich wurde die Initiative als erfüllt zurückgezogen, sie kam damit gar nicht zur Abstimmung. Wir stützen uns auf diese Diskussion, wo man sich mit dem befriedigt erklärt hat, was man im Bereich Sport umgesetzt hat; man hat damals die Ungleichbehandlung des Bereichs Kultur damit faktisch akzeptiert.

Heute sprechen wir, wenn ich richtig gezählt habe, bereits zum dritten Mal über Ausnahmegestimmungen in der Mehrwertsteuer. Jede Ausnahme öffnet wahrscheinlich die Tür für die nächste, und in jedem Einzelfall kann man sagen: Ja, genau hier könnte man ja noch eine Ausnahme machen und hier auch noch. Ich glaube aber, dass wir grundsätzlich vorsichtig sein sollten mit weiteren Ausnahmen; die Rechtssicherheit, die Beständigkeit und die Zuverlässigkeit sind wichtige Aspekte in der Gesetzgebung. Jede Änderung bedingt auch wieder entsprechende Anpassungen in der Wirtschaft und im privaten Bereich.

Ich kann sagen, dass ich durchaus Verständnis für Ihren Vorstoss habe. Ich bitte Sie aber, davon Abstand zu nehmen und damit den Entscheid, den wir im Jahr 2000 gefällt haben, zu bestätigen und diese Ungleichheit, wenn Sie das als solche bezeichnen wollen, in Kauf zu nehmen. Wir haben im Mehrwertsteuerbereich noch sehr viele – wenn Sie so wollen – Ungerechtigkeiten oder keine Gleichheit. Aber wenn wir bei jedem Punkt, der irgendwo noch Fragen offenlässt, das Gesetz ändern, dann sind wir ewig daran, das Mehrwertsteuergesetz zu ändern.

Ich bitte Sie, bei dem zu bleiben, was wir haben.

La presidente (Carobbio Guscetti Marina, presidente): Il Consiglio federale propone di respingere la mozione.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 17.3657/18396)

Für Annahme der Motion ... 161 Stimmen

Dagegen ... 21 Stimmen

(8 Enthaltungen)

AB 2019 N 313 / BO 2019 N 313